CRECHE FAMILIALE LABALANCELLE

Le projet d'établissement

2014

La crèche familiale à gestion parentale est une structure d'accueil fonctionnant avec 3 assistantes maternelles agréées.

LA BALANCELLE

Place des Remparts - Immeuble Le Gratien - 38430 MOIRANS

2: 04 76 35 47 52 Fax: 04 76 07 89 31 E-Mail: <u>labalancelle@orange.fr</u>

Sommaire

Le projet social	page 3
Le projet éducatif	page 4
Le projet pédagogique	page 6

Le projet social

Complémentaire - Adapté - Ouvert Un accueil familial en lien avec la collectivité Pour les enfants de 6 semaines à 6 ans

- 1. Répondre de façon complémentaire aux structures existantes pour l'accueil d'urgence, l'accueil de l'enfant porteur de handicap, l'accueil d'enfants dont les parents ont des formes de travail atypique (non régulier, tardif ou matinal, saisonnier, temps partiel...).
- 2. Offrir des places supplémentaires de garde aux bébés.
- 3. Accueillir les bébés dans un environnement familial pendant leur première année, tout en gardant des contacts avec la collectivité.
- 4. Fonctionner en partenariat avec le multi-accueil et le jardin d'enfants éducatif ainsi que les autres structures petite enfance.
- 5. Envisager une équipe de travail complémentaire pour organiser l'offre de garde et proposer des horaires adaptés. Les assistantes maternelles travaillent en concertation avec le soutien du responsable de la crèche familiale.
- 6. Mutualiser les projets dans leurs dimensions intercommunales.
- 7 S'intégrer aux autres équipes de l'association.

Le projet éducatif

I – Les parents

Une structure qui complète ce qui existe déjà à Moirans en offrant des horaires d'accueil plus larges et plus de places réservées aux bébés.

Cette ouverture est nécessaire du fait :

Du souhait de certaines familles.

- De l'évolution des modes de travail des parents :
 - o tôt le matin, tard le soir,
 - o l'éloignement des lieux de travail et d'habitation,
 - o les formes atypiques : temps très partiel, saisonnier, planning non régulier.
- De la relative saturation des structures collectives accueillant les bébés
- De l'absence de structure d'accueil d'urgence :
 - o médicale : hospitalisation, invalidité temporaire, dépression,
 - o familiale ponctuelle : décès, séparation.
- Comme les autres services le crèche familiale accueille les jeunes enfants porteurs de handicaps :
 - o permettant d'offrir aux parents un véritable accès à un mode de garde (poursuite d'une vie sociale et/ou professionnelle),
 - o représentant un lieu d'écoute, d'échanges, de rencontre et d'informations rompant le relatif isolement des familles.

La crèche familiale permettra aux parents :

- De s'investir dans la vie de la structure et donc d'être acteur dans l'accueil de leur enfant,
- D'avoir un seul interlocuteur référent, le responsable de la crèche familiale,
- De s'adresser à une assistante maternelle appartenant à une équipe et bénéficiant d'une formation professionnelle continue.

II – Les enfants

- Accueillir l'enfant au domicile de l'assistante maternelle,
- Offrir aux enfants des conditions d'accueil de qualité afin de participer à leur épanouissement physique, psychologique et affectif,
- Respecter les rythmes de chaque enfant accueilli,
- Etre sensible au bien être de l'enfant en repérant ses difficultés éventuelles d'adaptation et aider à accepter la séparation,
- Adapter l'environnement en fonction de l'âge de l'enfant pour assurer sa sécurité sur le plan matériel et psychomoteur,

- Proposer une régularité en accueil collectif et régulier Multi-accueil et au jardin d'enfants éducatif en fonction de l'âge,. en favorisant les liens avec les enfants des autres structures petites enfance, (temps d'accueil collectif).

III – Les assistantes maternelles

Offrir aux assistantes maternelles un cadre de travail et un soutien au quotidien.

L'équipe professionnelle se compose de : - 1 directrice : Éducatrice de jeunes enfants

- 1 assistante maternelle (agrément pour 2 enfants)
- 2 assistantes maternelles (agréments pour 4 enfants)
- Appartenance à une équipe. Les assistantes maternelles sont salariées de l'association et adhèrent à un projet commun.
- Organisation du temps de travail :
 - o concertations avec le responsable,
 - o concertations avec les autres assistantes maternelles de la structure,
 - o temps professionnel au multi-accueil ou au jardin d'enfants éducatif,
 - o formations,
 - o supervision avec une psychologue (une fois par trimestre)
 - o travail à domicile seule avec les enfants accueillis.
 - Accueil de stagiaires
- Promotion de la formation :
 - o à un niveau personnel,
 - o avec l'équipe de la crèche familiale (assistantes maternelles et/ou responsable),
 - o avec l'équipe salariée du multi-accueil et du jardin d'enfants éducatif.
 - Avec les parents et les professionnelles lors des conférences
- Soutien du responsable qui gère la structure :
 - o animation de l'équipe d'assistantes maternelles (suivi pédagogique et administratif),
 - o disponibilité pour répondre à des questionnements quotidiens des familles ou des assistantes maternelles.

IV – La responsable

- Reçoit les parents pour des informations ou des inscriptions.
- Anime l'équipe des assistantes maternelles :
 - o rencontres individuelles et en groupe,
 - o organisation des formations,
 - o suivi administratif.
- Répond aux questionnements quotidiens des assistantes maternelles ou des parents.
- Fait le lien avec : les autres structures petite enfance (Multi-accueil, Jardin d'Enfants Educatif, Relais d'Assistantes Maternelles, Association Intercommunale pour la Petite Enfance,) les différents partenaires (Mairie, PMI, CAF, Conseil Général,....).

V – Les liens interstructures

- Un travail en partenariat avec les autres structures petite enfance est plus riche d'échanges et permet une continuité dans l'accueil de l'enfant,
- Pour les professionnels, une ouverture sur d'autres types d'accueil permet un questionnement sur sa pratique quotidienne,
- Un soutien logistique et administratif peut aussi être mis en place rapidement en cas de besoin.

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique ne constitue pas une fin en lui-même avec la mise en place de cette structure. Il sera amené à évoluer dans le temps, suite notamment à un bilan réalisé à partir des orientations fixées en début d'année et une évaluation des pratiques. Ce travail de réflexion permettra de constater les inévitables décalages pouvant exister entre les orientations et la vie quotidienne et d'étudier la façon de les appréhender. Ce travail d'évaluation – recherche se fera en commun par et avec les parents gestionnaires, utilisateurs du service et les professionnels.

- L'enfant

Respecter:

- Le cadre affectif:
 - o adaptation progressive si les circonstances le permettent,
 - o en priorité chez la même assistante maternelle.
- Le cadre familial :
 - o aménagement de l'espace réfléchi pour les enfants,
 - o échanges familiaux.
- Les habitudes alimentaires :
 - o privilégier les repas préparés par l'assistante maternelle,
 - o prendre en compte les régimes spécifiques et l'introduction alimentaire en étroite collaboration avec les parents.
- Continuité dans l'éducation :
 - o cahiers de liaison enfant/assistante maternelle/parents (en fonction de la demande du parent et surtout pour les bébés)
 - o transmission orale privilégiée du fait du petit nombre et de l'intimité du cadre.
 - o temps de séparation et de retrouvailles à respecter,
 - o hygiène (change, ...),
 - o horaires des repas,
 - o habitudes (doudous, tétine...),
 - o photos de la famille pour faciliter la séparation
 - o sorties.
 - o habillement,
 - o activités (jeux, musique, ...).
 - o Respect du rythme de l'enfant plus individualisé que dans la structure collective.

Favoriser l'éveil de l'enfant

par des sorties médiathèques et l'emprunt de livres.

par des temps collectifs avec les autres enfants du multi-accueil et du jardin d'enfants notamment lors d'ateliers décloisonnés et ateliers à thème en fonction des thèmes et des compétences des professionnelles (psychomotricité dans un espace commun, maquillage sensoriel, création d'instruments de musique, massage bébé ...)

par des temps d'adaptation à l'école, par le biais des autres services

- Proposer la socialisation dans un lieu collectif en plus du lieu familial

- par les temps collectifs spécifiques aux enfants de la crèche familiale, les mercredis matin dans la salle d'évolution,
- par des temps dans les structures collectives lorsque les assistantes maternelles sont en réunion (une mercredi matin tous les quinze jours) et quand elle participe à l'encadrement des enfants dans les structures collectives (une demi-journée tous les quinze jours),

II – Les parents

Faire participer les parents à tous les niveaux d'accueil de l'enfant :

- Au niveau de la crèche familiale :
 - o participation active à la gestion administrative de la crèche familiale, pour les parents qui veulent s'investir aux bureaux.
 - o participation à des réunions de la crèche familiale, pour la vice-présidente
- En lien avec l'association :
 - les parents s'engagent par contrat à effectuer des permanences au multi-accueil ou au jardin d'enfants éducatif comme tous les autres parents de l'association (fréquence : cf règlement de fonctionnement),
 - o les parents peuvent participer à d'autres activités de la structure ou en lien avec les autres structures (café des parents, spectacles, commissions, fêtes, pucier, piquenique famille et pique-nique spécifiques crèche familiale...),
 - o des temps de rencontres conviviales peuvent être envisagés entre les parents et les professionnelles lors du café des parents spécial « crèche familiale »

III – Les assistantes maternelles

- Travailler en équipe, avoir une notion de complémentarité dans les horaires d'accueil.
- Travailler de façon individuelle et autonome, dans un espace aménagé par elle pour l'accueil des enfants. Chacune fonctionne avec ses propres règles et adapte le projet pédagogique à son espace et ses principales valeurs pédagogiques.
- Définir avec l'équipe les temps et les horaires de travail de chaque assistante maternelle pour une réelle complémentarité de l'accueil.
- Etre vigilant pour les accueils atypiques, ou d'urgence. Organiser un roulement préservant la vie familiale des professionnelles de la crèche familiale.
- Concilier la vie professionnelle et personnelle en ayant la possibilité d'avoir des temps de récupération.
- Le responsable gère les modalités d'inscription avec les parents, et choisi l'assistante maternelle en fonction des possibilités d'accueil de l'équipe, ce qui soulage l'assistante maternelle de toute la partie organisationnelle et administrative. Ce fonctionnement apporte une sécurité de travail.
- Chaque enfant a une assistante maternelle de référence, mais peut être accueilli occasionnellement chez une autre (pendant son temps libre ou en fonction du planning des parents ou des assistantes maternelles).

- Les assistantes maternelles sont embauchées par la structure avec un contrat de travail et une convention collective.
- Des temps collectifs avec les enfants de crèche familiale seront prévus une fois par Quinzaine au Gratien dans la salle d'évolution en présence des assistantes maternelles.
- Un temps de concertation en équipe, ou individuel, est prévu avec le responsable de la crèche familiale.

IV – Le lien entre la crèche familiale, le multi-accueil et le jardin d'enfants éducatif

- Temps de travail communs entre les responsables de la crèche familiale et des autres services (réunion de direction)
- Temps professionnels des assistantes maternelles de la crèche familiale tous les 15 jours dans les services collectifs.
- Temps de formation communs aux professionnelles des structures.
- Commissions de travail réunissant parents et professionnelles des structures (organisation de sorties à la bibliothèque, d'activités adaptées en fonction de l'âge des enfants, ...).
- Les cafés des parents
- L'élaboration du LABEL PARENTAL où chaque assistante maternelle a pris une thématique à travailler avec les parents, et les autres équipes.